

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



OCTOBRE
2019
NUMÉRO
1131

Compte provisoire de la protection sociale : le retour à l'excédent de 2017 s'amplifie en 2018

D'après les résultats provisoires, le solde de la protection sociale poursuit son redressement en 2018 pour atteindre 11,1 milliards d'euros, après un retour à l'excédent en 2017 (+5,2 milliards d'euros). Les ressources de la protection sociale, malgré un léger ralentissement (+2,4 % après +2,8 % en 2017), restent en effet plus dynamiques que les dépenses. Ces dernières progressent de 1,6 %, à un rythme légèrement plus faible que l'année précédente (+1,8 % en 2017).

Le montant des ressources de la protection sociale s'établit à 798,3 milliards d'euros. Celles-ci restent dynamiques, à l'image du marché du travail. La bascule entre cotisations sociales et contribution sociale généralisée (CSG) mise en œuvre dans le cadre des mesures dites « en faveur du pouvoir d'achat des actifs » modifie la structure de ces ressources. La part des impôts et taxes affectés augmente, passant ainsi de 24 % en 2017 à 26 % en 2018, tandis que celle des cotisations sociales baisse de deux points entre 2017 et 2018 (61 % contre 59 %).

Les dépenses de protection sociale s'élèvent à 787,1 milliards d'euros, dont 94 % (741,0 milliards d'euros) au titre des prestations de protection sociale. Ces dernières sont en hausse de 1,8 %, comme en 2017.

Ces données sont publiées pour la première fois à une date plus avancée, car elles reposent sur une méthode intégrant davantage de données extra-comptables.

Charlérie Lecanu (DREES)

Pour la deuxième année consécutive, le solde de la protection sociale est excédentaire (*encadré 1*). Après +5,2 milliards d'euros en 2017, il est en nette amélioration en 2018 et s'établit à 11,1 milliards d'euros. Cela résulte d'une évolution des ressources plus dynamique que celle des dépenses (respectivement +2,4 % et +1,6 %) [*tableau 1*].

Représentant 85 % des ressources de la protection sociale, les impôts et taxes affectés (Itaf) et les cotisations sociales en portent le dynamisme et augmentent de +2,5 % en 2018. Les dépenses de protection sociale ralentissent (+1,6 %, après +1,8 % en 2017). Leur progression est principalement portée par les prestations de protection sociale, qui augmentent de 1,8 % en 2018 (comme en 2017). Ces dernières s'établissent désormais à 741,0 milliards d'euros et représentent 94 % du total des dépenses. Ce montant équivaut à 31,5 % du PIB (contre 31,8 % en 2017).

Des ressources dynamiques et en recomposition

Les ressources de la protection sociale sont en nette progression en 2018 (*voir supra*). Elles s'élèvent ainsi à 798,3 milliards d'euros (hors transferts internes).

ENCADRÉ 1

Précisions méthodologiques sur l'élaboration du compte provisoire de la protection sociale et évolution de la méthode et du calendrier de production

Pour la première fois, la DREES publie le compte provisoire de la protection sociale à une date plus avancée, s'appuyant sur une méthode intégrant davantage de données extra-comptables.

Les sources et le cadre conceptuel sur lesquels repose l'élaboration de ce compte provisoire sont communs à ceux qui sous-tendent l'élaboration du compte semi-définitif, tels que détaillés dans l'ouvrage *La protection sociale en France et en Europe en 2017*. La plupart des données proviennent de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Toutefois, à l'instar des résultats provisoires des comptes nationaux de l'Insee portant sur l'année n et publiés en juin $n+1$, ce compte provisoire est moins détaillé que le compte semi-définitif disponible plus tard.

Les comptes provisoires de la protection sociale constituent également le fondement du questionnaire annuel obligatoire du système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (Sespros), supervisé par Eurostat. Cette année, pour répondre à la demande d'Eurostat d'avancer la date de transmission des résultats pour 2018, les méthodes employées pour l'élaboration du compte provisoire de la protection sociale ont évolué. Toujours principalement basées sur les données statistiques et comptables

disponibles, elles accordent désormais plus de place aux éléments de nature extra-comptables (sources alternatives, prévisions, etc.) afin d'avancer la date de disponibilité des résultats, tout en garantissant leur fiabilité. Ces travaux d'investissement méthodologique ont bénéficié d'une subvention de la Commission européenne. Comme chaque année, les données semi-définitives seront publiées en juin l'année prochaine.

À la suite du groupe de travail Sespros de mai 2015, les crédits d'impôt entrent comme des prestations dans le champ de Sespros (mais pas les réductions d'impôt). Ces crédits d'impôt sont intégrés dans les comptes de la protection sociale depuis l'édition 2016 (portant jusqu'à l'année 2014) et leur champ est exhaustif depuis l'édition 2018 (portant jusqu'à l'année 2016).

En 2018, les crédits d'impôt au titre de l'emploi salarié à domicile (dispositif auparavant réservé aux actifs et aux demandeurs d'emploi depuis au moins trois mois, les autres inactifs ne bénéficiant que d'une réduction d'impôt) ont été étendus à l'ensemble des contribuables par la loi de finances pour 2017, l'ancienne réduction d'impôt disparaissant. Cela conduit à une augmentation des prestations principalement pour le risque vieillesse, et plus marginalement pour les risques invalidité et famille.

TABLEAU 1

Évolution des comptes de la protection sociale, ensemble des régimes

Évolutions en %, montants en milliards d'euros

	Évolutions						Montants 2018 (p)
	2013	2014	2015	2016	2017 (sd)	2018 (p)	
Emplois (ou dépenses)	2,4	2,2	1,5	1,9	1,8	1,6	787,1
Prestations sociales	2,8	2,2	1,7	1,8	1,8	1,8	741,0
Autres (charges financières, etc. y compris compte de capital)	-3,5	2,0	-2,0	2,1	2,6	-1,0	46,1
Ressources	3,0	2,4	1,9	2,2	2,8	2,4	798,3
Cotisations sociales	2,8	2,5	1,1	1,2	2,9	-1,0	470,1
Impôts et taxes affectés	3,2	2,7	0,0	0,5	2,6	11,5	210,6
Contributions publiques	2,0	3,0	12,1	11,8	2,7	1,8	97,9
Autres ressources (y compris compte de capital)	9,0	-6,3	-1,9	-0,9	2,8	-0,4	19,7
Solde de la protection sociale¹ (en milliards d'euros)	-7,6	-6,7	-4,2	-1,9	5,2	11,1	11,1

(p) : données provisoires ; (sd) données semi-définitives. Toutes les autres données sont définitives.

1. Solde = Ressources - Emplois. Tous les montants de cette ligne sont en milliards d'euros.

Note • Les emplois et ressources sont présentés ici hors transferts internes aux régimes de protection sociale.

Source • DREES, comptes de la protection sociale.

Dans un contexte d'amélioration du marché du travail, la masse salariale du secteur privé reste très allante : elle augmente de +3,5 % en moyenne annuelle en 2018, partagés entre +1,4 point de hausse des effectifs salariés et +2,0 points de hausse du salaire moyen par tête. Ce dynamisme soutient la croissance des cotisations sociales, et ce malgré la baisse de 1 % de ces dernières, sous l'effet des mesures dites « en faveur du pouvoir d'achat des actifs » de la loi de

financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2018. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, les salariés sont exonérés de cotisations maladie et chômage¹, les non-salariés ont bénéficié de baisse de taux de cotisation famille et maladie, et les cotisations des étudiants ont également été supprimées au 1^{er} septembre 2018. Les cotisations sociales s'établissent ainsi à 470,1 milliards d'euros en 2018. Parallèlement à la baisse des cotisations sociales et toujours dans le cadre de la

LFSS pour 2018, les taux de la contribution sociale généralisée (CSG) ont augmenté. Cela entraîne une hausse de 11,5 % des Itaf qui atteignent 210,6 milliards d'euros. Le montant collecté au titre de la CSG (59,5 % du total des Itaf) progresse ainsi de 26,0 %. 90 % de cette progression serait imputable à la hausse de 1,7 point du taux de la CSG sur l'ensemble de ses assiettes², et le reste à un accroissement de l'assiette (constituée des revenus d'activité, de remplacement et du capital).

- 1. Les cotisations chômage ont d'abord été diminuées au 1^{er} janvier 2018, puis supprimées au 1^{er} octobre 2018.
- 2. À l'exception des pensions des retraités modestes, des allocations chômage et des indemnités journalières.

En conséquence du transfert entre CSG et cotisations, la part des cotisations dans le total des ressources de la protection sociale recule à 59 % (soit une baisse de 2 points par rapport à 2017) et celle des impôts et taxes affectés atteint désormais 26 % (+2 points), signe d'une évolution notable au sein d'une structure de ressources jusque-là très stable.

Enfin, les contributions publiques s'élèvent à 97,9 milliards d'euros. Elles représentent 12 % du total des ressources de la protection sociale et sont en progression de 1,8 %.

Les prestations vieillesse-survie accélèrent

Premier poste de prestations correspondant à 45,8 % du total, les prestations des risques vieillesse et survie sont en hausse de 2,4 % en 2018, après +1,7 % par an depuis 2015. Elles atteignent

339,0 milliards d'euros, et contribuent à hauteur de 1,1 point à la croissance globale des prestations de protection sociale (tableau 2).

Cette croissance des prestations sociales liées au risque vieillesse est tirée par la hausse des pensions de vieillesse de 2,6 % (après +1,8 % en 2017). L'accélération s'explique d'abord par un effet de revalorisation des pensions supérieur en 2018 à 2017. Le niveau des pensions des régimes de base (régime général et régimes alignés) a été augmenté de 0,8 % au 1^{er} octobre 2017 (après une absence de revalorisation au 1^{er} octobre 2016 du fait d'un taux d'inflation presque nul), ce qui porte la hausse du niveau des pensions à 0,6 % en moyenne annuelle, contre +0,2 % en 2017. Par ailleurs, le décalage de la date de revalorisation des pensions de retraite au 1^{er} janvier instauré par la LFSS pour 2018 a conduit à une

absence de revalorisation des pensions de retraite entre le 1^{er} octobre 2017 et le 31 décembre 2018.

À cet effet de revalorisation s'ajoute un effet volume induit par la hausse du nombre de départs à la retraite³. Ces derniers ne sont plus freinés par l'effet du relèvement progressif, entre 2011 et 2017, de l'âge légal de départ à la retraite issu de la réforme de 2010. Cela vient renforcer la tendance à la hausse des effectifs de retraités liée aux départs à la retraite des générations du baby-boom et à la poursuite de l'allongement de la durée de vie.

La croissance des prestations liées à la survie, presque intégralement constituées des pensions de droit dérivé (94 % du total), est similaire à celle des prestations vieillesse avec une augmentation de 1,1 % (après +0,6 % en 2017). Elles s'élèvent à 39,2 milliards d'euros.

3. Voir fiche 2 - encadré 1 (p. 29) des Retraités et les retraites, édition 2019.

TABLEAU 2

Évolution des prestations de protection sociale par risque social

Évolutions en %, montants en milliards d'euros

	Évolutions						2018 (p)		
	2013	2014	2015	2016	2017 (sd)	2018 (p)	Montants	Part dans l'ensemble des prestations	Contribution à l'évolution
Vieillesse-survie	3,1	2,1	1,7	1,7	1,7	2,4	339,0	45,8	1,1
Vieillesse	3,2	2,2	1,9	1,9	1,8	2,6	299,8	40,5	1,0
Survie	1,7	1,4	0,6	0,6	0,6	1,1	39,2	5,3	0,1
Santé	2,4	2,5	2,1	2,2	2,1	2,1	261,2	35,3	0,7
Maladie	2,2	2,5	2,2	2,2	2,0	2,3	213,5	28,8	0,6
Invalidité	3,7	3,4	2,0	2,6	3,1	2,2	41,0	5,5	0,1
AT-MP ¹	-0,6	-1,6	-1,6	-2,4	-1,9	-2,4	6,7	0,9	-0,0
Famille	2,3	1,6	0,2	0,1	1,1	0,3	55,4	7,5	0,0
Emploi	3,5	1,7	1,5	2,1	0,1	0,6	44,6	6,0	0,0
Insertion/réinsertion professionnelle	-3,3	4,9	1,1	19,1	-3,6	-6,6	3,8	0,5	-0,0
Chômage	4,1	1,4	1,5	0,6	0,5	1,3	40,8	5,5	0,1
Pauvreté-exclusion sociale	3,5	5,4	3,1	4,3	5,9	2,4	23,7	3,2	0,1
Logement	2,9	1,6	0,8	1,3	0,8	-7,2	17,2	2,3	-0,2
Total	2,8	2,2	1,7	1,8	1,8	1,8	741,0	100,0	1,8

(p) : données provisoires ; (sd) données semi-définitives. Toutes les autres données sont définitives.

1. AT-MP : accidents du travail-maladies professionnelles.

Lecture • En 2018, les prestations liées à la vieillesse-survie s'élèvent à 339 milliards d'euros et augmentent de 2,4 % par rapport à 2017. Elles représentent 45,8 % de l'ensemble des prestations et contribuent pour 1,1 point de croissance à l'évolution globale des prestations (+1,8 %).

Source • DREES, comptes de la protection sociale.

Les prestations de santé poursuivent leur hausse régulière

Les prestations liées à la santé (35,3 % du total des prestations) augmentent de 2,1 % pour atteindre 261,2 milliards d'euros en 2018. Ses trois composantes (maladie, invalidité, et accidents du travail – maladies professionnelles) contribuent ensemble à hauteur de 0,7 point à la croissance globale des prestations de protection sociale.

Les prestations de la composante maladie (28,8 % des prestations) sont en hausse de 2,3 % et s'élèvent à 213,5 milliards d'euros. Leur rythme de croissance est assez régulier depuis plusieurs années (+2,0 % en 2017 et +2,2 % en 2016). La croissance des soins de santé fléchit légèrement (+1,8 % contre +2,2 % en 2017), dans le sillage des prestations de soins du secteur public hospitalier qui ralentissent en 2017 et en 2018, sous l'effet de volumes moins dynamiques. Ce ralentissement du secteur hospitalier n'est pas compensé par le dynamisme des soins de ville, tirés en 2018 par l'accroissement des rémunérations forfaitaires des médecins, intégralement prises en charge par la Sécurité sociale⁴.

La croissance des prestations maladie est aussi portée par le dynamisme des revenus de remplacements temporaires (principalement des indemnités journalières) qui accélèrent légèrement à 4,9 % (contre +4,2 % en 2017). Il s'expliquerait par le décalage progressif de l'âge légal de départ à la retraite depuis 2010⁵.

Les prestations d'invalidité (5,5 % des prestations) ralentissent (+2,2 % après +3,1 % en 2017) pour s'établir à 41,0 milliards d'euros. Ce ralentissement s'explique par l'achèvement du recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite : jusqu'en 2017, celui-ci s'était traduit par une augmentation du nombre des bénéficiaires de pensions d'invalidité, ainsi que par un allongement du temps passé par les bénéficiaires dans le dispositif d'indemnisation. Malgré ce ralentissement, la croissance des prestations d'invalidité est tirée par la hausse des dépenses d'allocation aux adultes handicapés (+3,6 %) qui représentent 24 % des prestations d'invalidité. Cette hausse provient de la revalorisation des montants d'AAH du 1^{er} avril

2018 (+1,0 %), à laquelle est venue s'ajouter la revalorisation exceptionnelle du 1^{er} novembre 2018 (+5,0 %)⁶.

Les prestations liées au risque accident du travail et maladies professionnelles (moins de 1 % des prestations) continuent, en revanche, de reculer (-2,4 % après -1,9 % en 2017) et s'élèvent à 6,7 milliards d'euros en 2018. Cette contraction résulte de la baisse tendancielle du nombre de sinistres (le nombre d'accidents du travail avec arrêt a baissé de 13,1 % entre 2010 et 2017), et de la diminution du nombre de maladies liées à l'amiante (le nombre d'offres d'indemnisation du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante [FIVA] a baissé de 11,7 % par rapport à 2017). Elle est liée au repli de la part des secteurs industriels, ainsi qu'au développement d'actions de prévention.

Les prestations famille ralentissent à nouveau

Les prestations du risque famille (7,5 % du total, soit 55,4 milliards d'euros) ralentissent en 2018, avec une croissance de +0,3 % (après +1,1 % en 2017). Elles retrouvent un rythme de croissance proche de ceux de 2015 et 2016 (respectivement +0,2 % et +0,1 %).

Cette évolution s'explique par le ralentissement du montant des allocations familiales (+0,6 % contre +1,2 % en 2017), du fait de la stagnation du nombre de foyers bénéficiaires (+0,0 % en moyenne annuelle en 2018 après +0,4 % en 2017), ainsi que de la poursuite du recul des allocations de la prestation d'accueil du jeune enfant [Paje] (-3,5 % après -3,2 %). Les réformes récentes des différentes allocations de la Paje et le recul du nombre de naissances depuis 2014 (-1,9 % par an en moyenne annuelle entre 2014 et 2018) ont contribué au recul de ces prestations.

Une légère accélération des prestations liées à l'emploi

En 2018, les prestations de protection sociale liées à l'emploi retrouvent un peu de dynamisme avec une croissance de 0,6 %, après 0,1 % en 2017. À 44,6 milliards d'euros, elles représentent 6,0 % du total des prestations.

Parmi celles-ci, les prestations liées au chômage (majoritaires avec 92 % du

total soit 40,8 milliards d'euros), accélèrent également (+1,3 % après +0,5 % en 2017), dans le sillage des prestations d'employeurs des grandes entreprises publiques qui seraient dynamiques. Ce dynamisme l'emporte sur le ralentissement des allocations chômage (+0,4 % après +0,6 % en 2017) dans un contexte d'amélioration de l'emploi (le taux de chômage au sens du Bureau international du travail s'élève à 9,1 % en moyenne annuelle après 9,4 % en 2017).

En revanche, les prestations liées à l'insertion et à la réinsertion professionnelle (0,5 % du total, soit 3,8 milliards d'euros) sont en net recul (-6,6 %) en 2018, après une baisse de -3,6 % en 2017. Ce repli s'explique par la fin progressive de l'effet du plan « 500 000 formations supplémentaires » qui a atteint son pic en 2016.

Un ralentissement marqué des prestations de lutte contre la pauvreté, contrecoup de la montée en charge de la prime d'activité

La progression des prestations de lutte contre pauvreté est nettement moins marquée en 2018 qu'en 2017 (+2,4 % après +5,9 %) et qu'en 2016 (+4,3 %). Représentant 3,2 % du total des prestations de protection sociale (soit 23,7 milliards d'euros), elles contribuent pour 0,1 point à la croissance de cet agrégat.

Cette évolution découle du ralentissement des montants versés au titre de la prime d'activité (+4,9 % contre +27,9 % en 2017). La forte hausse de 2017 correspondait à la montée en charge du dispositif mis en place au 1^{er} janvier 2016 en remplacement du RSA activité et de la prime pour l'emploi. Le ralentissement 2018 est dû notamment à une moindre hausse du nombre de foyers allocataires (+5,5 % en moyenne annuelle pour 2018 contre +11,2 % en 2017). Cet effet de la dynamique des effectifs l'emporte sur la double revalorisation au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre 2018 de la prime d'activité⁷. Cette dernière a une double incidence sur les montants versés et sur les effectifs de personnes éligibles du fait de la nature différentielle de la prime.

Si le contrecoup de la montée en charge très dynamique de la prime d'activité pèse sur la croissance des prestations de lutte

...

4. Après la mise en place du forfait patientèle médecin traitant (FPMT) au 1^{er} janvier 2018 qui se substitue aux anciens forfaits (majoration personnes âgées, forfait médecin traitant, rémunération médecin traitant), et qui a fait augmenter l'ensemble des rémunérations forfaitaires des médecins omnipraticiens.

5. En effet, entre 2010 et 2017, la part des personnes de 60 ans ou plus dans les montants indemnisés pour les arrêts maladie de plus de 8 jours est passée de 4,8 % à 8,2 % [source : Direction de la Sécurité sociale (2019, juin). Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale : Résultats 2018 prévisions 2019].

6. Cette revalorisation exceptionnelle du montant de l'AAH a été accompagnée d'une baisse du plafond de ressources pour les couples, n'occasionnant pas de perte par rapport à la situation antérieure. Une seconde revalorisation est prévue en novembre 2019.

7. La revalorisation d'avril 2018 correspond à la revalorisation légale annuelle. Celle d'octobre 2018 correspond à une augmentation de 20 euros du montant forfaitaire de la prime et a été accompagnée de la baisse de 62 % à 61 % de la « pente » de la prime qui est le paramètre qui permet d'assurer l'augmentation du revenu disponible total du ménage lorsque ses revenus d'activité augmentent (intéressement à l'activité).

contre la pauvreté, les montants versés au titre du RSA socle la stimulent. En effet, la hausse du RSA socle est plus élevée que l'année précédente (+2,4 % après +0,5 %). Elle est liée à la fois à la revalorisation de +1,0 % au 1^{er} avril 2018 ainsi qu'à l'effet en année pleine de la dernière revalorisation exceptionnelle du plan pluriannuel 2013-2017 de lutte contre la pauvreté (+1,62 % au 1^{er} septembre 2017). Comme pour la prime d'activité, ces revalorisations des montants du RSA entraînent mécaniquement une hausse du nombre d'allocataires potentiels. Ainsi, le nombre de foyers allocataires du RSA a

augmenté de 0,6 % en moyenne annuelle en 2018, après -2,3 % en 2017.

Les prestations logement en net recul du fait des réformes récentes

Avec 2,3 % des prestations de protection sociale, soit 17,2 milliards d'euros, le montant des prestations logement se contracte nettement en 2018 (-7,2 %). Ce recul fait suite à une période de croissance relativement stable (+1,0 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2017). Cette baisse s'explique par la mise en œuvre de trois nouvelles mesures adop-

tées en lois de finances pour 2017 et pour 2018. Ont contribué, en premier lieu, l'effet en année pleine de la baisse de 5 euros du montant mensuel des trois allocations logement (aide personnalisée au logement, allocation de logement familiale et allocation de logement sociale) mise en œuvre au 1^{er} octobre 2017, puis l'absence de revalorisation du montant de ces trois allocations logement en 2018 (après +0,75 % en 2017), et enfin la forte restriction des conditions d'accès aux allocations logements pour les accédants à la propriété. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Arnaud, F.** (dir.) (2019). *Les retraités et les retraites*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas DREES-social.
- **Direction de la Sécurité sociale** (2019, juin). Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale : Résultats 2018 prévisions 2019.
- **Glotaïn, M., Mikou, M., Pilorge, C.** (2018, novembre). Compte provisoire de la protection sociale : en 2017, le solde redevient positif. DREES, *Études et Résultats*, 1093.
- **Gonzalez, L., Héam, J.-C., Mikou, M., Ferretti, C.** (dir.) (2019). *Les dépenses de santé en 2018 – édition 2019*. Paris, France : DREES, coll. Panorama DREES-santé.
- **Gonzalez, L., Héam, J.-C., Mikou, M., Ferretti, C., Rhomari, M.** (dir.) (2019). *La protection sociale en France et en Europe en 2017 – édition 2019*. Paris, France : DREES, coll. Panorama DREES-social.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaires de rédaction : Fabienne Brifault et Elisabeth Castaing

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384



STATISTIQUE
P U B L I Q U E

La DREES fait partie
du Service statistique public
pilote par l'Insee.